

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2021

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	17

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation franco-ontarienne pour l'exercice clos le 31 août 2021 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales méthodes comptables à la note complémentaire 2. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochains exercices.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le conseil d'administration a rencontré la direction et l'auditeur indépendant afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par Marcil Lavallée, auditeur indépendant nommé par les membres de la Fondation. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de l'audit et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.



Gilles Marchildon
Président du conseil d'administration



Antoine Paradis
Trésorier du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)
Le 9 novembre 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fondation franco-ontarienne

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation franco-ontarienne (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2021, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 août 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 9 novembre 2021

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

4

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2021 Total	2020 Total
	2021	2020	2021	2020		
PRODUITS						
Placements	14 357 \$	13 661 \$	207 487 \$	318 297 \$	221 844 \$	331 958 \$
Produits de recouvrement	15 839	97 183	-	-	15 839	97 183
Apports – Fonds Microcrédit	60 000	72 000	-	-	60 000	72 000
Dons	29 487	14 442	22 768	7 440	52 255	21 882
Contributions salariales	-	3 000	-	-	-	3 000
Collectes de fonds	31 285	1 250	-	-	31 285	1 250
Autres	2 148	1 062	-	-	2 148	1 062
	153 116	202 598	230 255	325 737	383 371	528 335
CHARGES D'EXPLOITATION						
Frais d'administration (annexe A)	160 997	225 032	33 012	50 815	194 009	275 847
Promotion et publicité (annexe B)	146 946	186 657	-	-	146 946	186 657
Fournitures et entretien de l'équipement	15 434	20 445	-	-	15 434	20 445
Charges de collectes de fonds	35 540	-	-	-	35 540	-
	358 917	432 134	33 012	50 815	391 929	482 949
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT APPUIS FINANCIERS ET SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS						
	(205 801)	(229 536)	197 243	274 922	(8 558)	45 386
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (note 3)						
	196 509	65 920	-	-	196 509	65 920
APPUIS FINANCIERS						
	-	-	(86 187)	(40 069)	(86 187)	(40 069)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES						
	(9 292) \$	(163 616) \$	111 056 \$	234 853 \$	101 764 \$	71 237 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

5

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2021 Total	2020 Total
	2021	2020	2021	2020		
SOLDE AU DÉBUT	(498 549) \$	(334 933) \$	3 342 753 \$	3 107 900 \$	2 844 204 \$	2 772 967 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(9 292)	(163 616)	111 056	234 853	101 764	71 237
SOLDE À LA FIN	(507 841) \$	(498 549) \$	3 453 809 \$	3 342 753 \$	2 945 968 \$	2 844 204 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2021

6

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2021 Total	2020 Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	32 110 \$	146 680 \$	178 790 \$	245 447 \$
Débiteurs (note 4)	18 419	-	18 419	25 262
Subventions salariales à recevoir	6 042	-	6 042	11 718
Intérêts courus à recevoir	8 093	4 844	12 937	10 943
Frais payés d'avance	362	-	362	14 862
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	-	50 000	50 000	-
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	141 734	-	141 734	104 363
Avances (dus) interfonds, sans intérêt	(337 569)	337 569	-	-
	(130 809)	539 093	408 284	412 595
PLACEMENTS (note 5)	-	3 309 586	3 309 586	3 427 312
PRÊTS ET AVANCES À RECEVOIR (note 6)	116 707	-	116 707	160 187
	116 707	3 309 586	3 426 293	3 587 499
	(14 102) \$	3 848 679 \$	3 834 577 \$	4 000 094 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



, administrateur



, administrateur

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2021

7

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2021 Total	2020 Total
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Emprunt bancaire (note 7)	- \$	- \$	- \$	24 023 \$
Créditeurs (note 8)	58 580	-	58 580	46 373
	58 580	-	58 580	70 396
APPORTS REPORTÉS (note 9)	395 159	394 870	790 029	1 055 494
DETTE À LONG TERME (note 10)	40 000	-	40 000	30 000
	435 159	394 870	830 029	1 085 494
	493 739	394 870	888 609	1 155 890
SOLDES DE FONDS				
Non affecté	(507 841)	-	(507 841)	(498 549)
Affectation externe	-	3 453 809	3 453 809	3 342 753
	(507 841)	3 453 809	2 945 968	2 844 204
	(14 102) \$	3 848 679 \$	3 834 577 \$	4 000 094 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

8

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	101 764 \$	71 237 \$
Ajustements pour :		
Produits de placement	(221 844)	(331 958)
Prêts douteux	16 768	67 740
	(103 312)	(192 981)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	6 843	13 679
Subventions salariales à recevoir	5 676	(7 798)
Intérêts courus à recevoir	(1 994)	(3 058)
Frais payés d'avance	14 500	(14 500)
Emprunt bancaire	(24 023)	24 023
Créditeurs	12 207	(66 146)
	(90 103)	(246 781)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements, des dépôts à terme et de l'encaisse des fonds pour distribution pour fins de bienfaisance	387 534	238 535
Variation nette des prêts et avances à recevoir	(10 659)	(55 140)
	376 875	183 395
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des apports reportés	(265 465)	31 337
Emprunt à long terme	10 000	30 000
	(255 465)	61 337
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	31 307	(2 049)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	803	2 852
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	32 110 \$	803 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse du fonds d'opération.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation franco-ontarienne a été constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, la Fondation est exonérée d'impôt sur le revenu.

La Fondation a pour objet la création et l'administration d'un fonds permanent dont les produits serviront à :

- a) promouvoir l'avancement de l'éducation des franco-ontariens et des franco-ontariennes par tous les moyens, dont les suivants : remise de bourses, appui aux initiatives d'éducation populaire et d'alphabétisation, aide à la préparation et à la diffusion de l'information, aide à la publication de journaux et de revues, à la tenue de colloques et à la recherche, appui aux organismes qui favorisent le développement de leurs membres par des projets, des rencontres et des ateliers de formation, support aux organismes travaillant à l'amélioration de la qualité de l'éducation.
- b) favoriser et encourager l'usage du français, l'épanouissement des francophones et la diffusion de la culture française en Ontario par tous les moyens, dont les suivants : traduction de documents, mise en place de services au public, aide aux activités artistiques, culturelles et communautaires, aide aux médias d'information.
- c) favoriser le développement social et communautaire des franco-ontariens par tous les moyens, dont les suivants qui sont énoncés sans limiter la généralité de ce qui précède : appui aux organismes pour la tenue de diverses activités spéciales favorisant les services en français, les organismes communautaires et la diffusion du français en Ontario et octroi de prêts pour aider le démarrage ou l'expansion d'entreprises franco-ontariennes via les fonds Microcrédit.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à la Fondation.

Les fonds suivants sont utilisés par la Fondation :

Fonds d'opération

Ce fonds sert à comptabiliser les produits et les charges liés à l'exploitation de la Fondation qui sont sous le contrôle de la direction.

Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance

Le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds d'affectation externe dans lequel la Fondation enregistre les dons et les apports reçus pour une période indéfinie dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des produits de placements du fonds disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur l'évaluation de la valeur recouvrable des prêts et avances à recevoir.

Constatation des produits

La Fondation comptabilise les subventions, les contributions et les apports reçus pour une période déterminée selon la méthode du report. Les subventions, les contributions et les apports affectés aux charges de périodes futures sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés reçus pour une période indéfinie sont comptabilisés dans les produits du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance lorsqu'ils sont encaissés.

Les promesses de dons et les produits de collectes de fonds ne sont comptabilisés qu'une fois reçus vu le caractère incertain de leur encaissement.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

La Fondation a droit à la Subvention salariale d'urgence du Canada. Cette subvention est comptabilisée à titre de produit de l'exercice dans la période au cours de laquelle les charges afférentes sont engagées. Cette subvention est également sujette à examen par les administrations fiscales. Le cas échéant, les écarts entre la subvention allouée et la subvention comptabilisée seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

Contributions – Programme FedDev Ontario – Fonds Microcrédit

Dans le cadre d'une initiative du gouvernement du Canada visant à créer des emplois, à favoriser la croissance dans le sud de l'Ontario et à assurer la croissance économique dans les collectivités francophones de l'Ontario, la Fondation franco-ontarienne a reçu un montant cumulatif de 730 265 \$ depuis le début des ententes pour soutenir la création d'un fonds d'investissement pour développer le microcrédit à l'intention des entrepreneurs francophones de cette région. Les sommes reçues du gouvernement du Canada par la Fondation doivent servir à financer des entreprises admissibles aux fins du programme. Les sommes reçues du gouvernement du Canada sont d'abord comptabilisées à titre d'apports reportés jusqu'à ce que ces sommes soient ultérieurement déboursées par la Fondation sous la forme de prêts à des entreprises. Lorsque les sommes reçues pour ce programme sont ultérieurement prêtées, la Fondation considère alors avoir exécuté ses obligations envers le gouvernement du Canada et elle comptabilise à ce moment un montant de produit égal au montant prêté. La Fondation n'a aucune obligation de remettre au gouvernement du Canada les sommes qu'elle encaisse ultérieurement sur les prêts accordés.

Apports de services

La Fondation comptabilise les apports de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et que ces services auraient dû être engagés à défaut d'un apport.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Appuis financiers

Les appuis financiers représentent le versement de bourses d'étude, la remise de prix d'excellence ainsi que les appuis à diverses causes pour la communauté franco-ontarienne. Les appuis financiers sont comptabilisés lorsque la Fondation s'engage envers un tiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Apports à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans les instruments financiers désignés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des subventions salariales à recevoir, des intérêts courus à recevoir, des dépôts à terme, des prêts et avances à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placement.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire, des créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, si la Fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

12

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	2021	2020
Gouvernement du Canada – SSUC et SUCL	126 509 \$	65 920 \$
Assemblée de la francophonie de l'Ontario		
- Fonds de secours	50 000	-
- Fonds d'aide et de relance pour entreprises et organismes communautaires francophones du Sud de l'Ontario	20 000	-
	196 509 \$	65 920 \$

4. DÉBITEURS

	2021	2020
Comptes clients	2 227 \$	11 201 \$
Taxes à la consommation à recevoir	16 192	14 061
	18 419 \$	25 262 \$

5. PLACEMENTS

	2021	2020
Dépôts à terme – 1,50 % à 1,65 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2022	100 000 \$	100 000 \$
Fonds communs de placement	2 678 221	2 850 455
Actions	581 365	476 857
	3 359 586	3 427 312
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice	(50 000)	-
	3 309 586 \$	3 427 312 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

13

6. PRÊTS ET AVANCES À RECEVOIR

	2021	2020
Prêts à recevoir – Fonds Microcrédit – 2,95 % à 6,95 % pour les prêts fixes, échéant à différentes dates jusqu'en août 2027	345 583 \$	334 924 \$
Avances à la Société de développement communautaire Prescott-Russell, sans intérêt, seront converties en prêts à recevoir au cours de l'exercice 2021-2022	25 000	25 000
Provision pour prêts douteux	(112 142)	(95 374)
	258 441	264 550
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice	(141 734)	(104 363)
	116 707 \$	160 187 \$

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Fondation dispose d'une marge de crédit autorisée de 150 000 \$ renouvelable annuellement, au taux préférentiel plus 2 %. Cette marge de crédit est garantie par une sureté mobilière générale de premier rang grevant tous les biens de l'emprunteur, corporels et incorporels, présents et futurs. Au 31 août 2021, la marge de crédit est inutilisée.

8. CRÉDITEURS

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	51 343 \$	36 232 \$
Sommes à remettre à l'État	7 237	10 141
	58 580 \$	46 373 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

14

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont assortis de certaines stipulations en ce qui concerne l'utilisation des fonds non dépensés.

	2021	2020
Solde au début	1 055 494 \$	1 024 157 \$
Plus : apports octroyés au cours de l'exercice	67 313	63 065
Plus : produits de placement gagnés au cours de l'exercice	35 924	64 036
Moins : remboursement d'un fonds pour distribution aux fins de bienfaisance au cours de l'exercice	(272 092)	-
Moins : montant constaté à titre de frais de gestion au cours de l'exercice (annexe A)	(3 848)	(8 945)
Moins : montants prêtés – Fonds Microcrédit	(60 000)	(72 000)
Moins : appuis financiers	(32 762)	(14 819)
Solde à la fin	790 029 \$	1 055 494 \$

Les soldes des apports reportés se composent comme suit :

	2021	2020
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Fondation Donatien-Frémont	- \$	285 942 \$
Club Richelieu Ottawa	94 999	88 960
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)	80 730	76 377
Conseil de la coopération de l'Ontario	49 471	47 189
ESTARIO	43 352	41 881
Centre Pauline Charron	32 764	31 280
Centre de services Guigues	28 974	27 447
Fondation du collège La Cité	24 067	24 681
Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa	22 229	21 212
Retraite en Action	10 839	10 360
Services communautaires - Prescott-Russell	7 445	7 115
	394 870	662 444
Fonds d'opération		
FedDev Ontario - Fonds Microcrédit	375 159	383 050
Subvention reportée – Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	20 000	10 000
	395 159	393 050
	790 029 \$	1 055 494 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

15

10. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, échéant en décembre 2025, sans intérêt jusqu'en décembre 2022 et portant intérêt au taux de 5 % par la suite, renouvelable en décembre 2022 et dont une portion de 20 000 \$ est convertible en subvention si le prêt est totalement remboursé avant cette date ^(a)	40 000 \$	30 000 \$

- a) En vertu du programme fédéral pour le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, la Fondation recevra une subvention de 20 000 \$ si ce prêt est entièrement remboursé avant décembre 2022. La Fondation a constaté la subvention de 20 000 \$ à titre de réduction du prêt et en apports reportés. Si la Fondation n'est pas en mesure de rencontrer cette condition, le solde à rembourser sera de 60 000 \$.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fondation est principalement lié aux débiteurs et aux prêts à recevoir.

La Fondation consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de membres particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La provision pour prêts douteux se chiffre à 112 142 \$ en date de fin d'exercice. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La Fondation est locataire d'un espace à bureaux en vertu d'un bail venant à échéance en mars 2022. Les loyers minimaux futurs totalisent 6 012 \$ et sont payables au cours du prochain exercice.

13. ÉVENTUALITÉS

Cautionnement

La Fondation s'est prêtée garante envers la ferme d'éducation et de recherche du campus d'Alfred d'un prêt octroyé par une institution financière. Cette garantie de deuxième rang est limitée à un montant de 350 000 \$ plus tous frais d'intérêts pouvant être exigibles. La Fondation évalue à faibles les risques d'encourir des pertes relativement à cette caution.

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de la Fondation pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Pandémie du coronavirus

La pandémie du coronavirus (COVID-19) est répandue à travers le monde et affecte l'ensemble des activités économiques. Les conditions liées au coronavirus évoluent rapidement et les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures d'urgence afin d'atténuer la propagation du virus. À la date d'approbation des états financiers, cette situation a eu l'impact suivant sur les activités de la Fondation, notamment : la diminution de la recouvrabilité des prêts à recevoir. Les impacts financiers sur la Fondation dépendent du déroulement futur des événements, notamment la durée des interruptions et des restrictions commerciales imposées par le gouvernement, la progression du programme de vaccination auprès de la population et l'efficacité des mesures prises au Canada et dans d'autres pays pour combattre le virus. Ces événements sont hautement incertains et la société n'est pas en mesure d'évaluer les impacts finaux qu'ils auront sur ses résultats financiers.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

17

ANNEXE A – FRAIS D'ADMINISTRATION

	2021	2020
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	111 411 \$	148 677 \$
Prêts douteux	16 768	67 740
Honoraires de gestion des placements	25 027	24 126
Loyer et frais de bureau	24 157	18 315
Assurances	2 061	2 051
Télécommunications	1 861	1 888
Frais d'administration imputés aux apports reportés et aux charges du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	(37 873)	(59 756)
Honoraires professionnels	17 585	21 991
	160 997	225 032
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Frais d'administration	33 012	50 815
	194 009 \$	275 847 \$

ANNEXE B – PROMOTION ET PUBLICITÉ

	2021	2020
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	111 411 \$	152 597 \$
Campagnes promotionnelles	28 702	20 799
Frais de déplacement	921	10 022
Télécommunications	1 861	1 888
Frais de bureau	4 051	1 351
	146 946 \$	186 657 \$